



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 FÉVRIER 2025, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny et Vincent Villemure.

Absent avec motivation : Monsieur Stéphane Racine.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-27 Adoption de l'ordre du jour **Considérant que** l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Présentation du budget 2025 corrigé par le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis.

Période de questions Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'est présent.

La période de questions a débuté à 19h38 et s'est terminée à 19h38.

Rés. #25-28 Adoption des prévisions budgétaires 2025 corrigées Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal adoptent les prévisions budgétaires 2025 corrigées, telles que lues par le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis.

Elles présentent des revenus de 10 452 900 \$ et une affectation de surplus de 149 491 \$. Les dépenses de fonctionnement sont de 10 946 291 \$ auxquelles on augmente les autres activités financières de 584 400 \$ et on diminue les affectations de 240 500 \$, le tout équivalent au montant des revenus et affectations.

Rés. #25-29 Clôture de la séance et levée de l'assemblée Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;
Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h40.



No de résolution
ou annotation

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier